Direction Opérationnelle des Télécommunications de Nâama
Sous-Direction Fonctions Support
Département Achat et Logistique

Naâma le :03/11/2022

Réf: AT/DOT45/SDFS/DAL/299/2022

À

Monsieur le Gérant de L'entreprise
Mr DAHININE RACHID

Cité Boukhors N°754 SAIDA

Objet : Mise en demeure.

Réf : Contrat d'adhésion à commande N°10/2022 du 10/10/2022 .

-Vu le contrat d'adhésion à commande N°10/2021 du 10/10/2022.

- Vu l'ODS N°56/2022 du 18/10/2022 relatif au travaux de canalisation Cite 400 Logements Chinois-17 octobre- ODN.

Vu la réserve constatée par les services SDTO et signalé par le SDT qui sont comme suit :

- Un retard enregistré dans la réalisation du chantier (renforcement du chantier par les moyens humains et matériels).
Un délai de 48 (Quarante huit) heures est accordé pour relever la réserve.

Votre entreprise est mis en demeure a fin d'honoré ses engagements en vers Algérie télécom.

-Faute de quoi Algérie télécom sera sous l'obligation d'appliqué ses droits l'égaux selon la règlementation en vigueur

Le Directeur Opérationnel des Télécommunications

ALGERIE TELECOM
Directeur Opérationnel des Télécommunications Naâma
SAMIR MANSOURI

ALGERIE TELECOM EPE/SPA RC 02B 18083
Capital social : 115 000 000 000 DA
Siège Social : Route Nationale n°05,Cinq Maisons, Mohammadia-16200-Alger
NIF : 000 216 001 808 337
NIS : 000 216 290 656 936

www.algerietelecom.dz
Email : contact@at.dz
Tél : +213 (021) 82 38 38